



PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle environnement et guichet unique ICPE

CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE SICHAMPS

Demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la société HYPOR France, concernant l'augmentation de la capacité d'un élevage de porcins et la construction d'un bâtiment sur le territoire de la commune de SICHAMPS

Il sera procédé à une consultation du public, du mardi 11 octobre au mardi 8 novembre 2016, ayant pour objet la demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, d'un projet d'élevage de porcins appartenant à la société HYPOR France, suite à leur souhait d'augmenter la capacité d'un élevage de porcins situé à SICHAMPS. La demande comporte également le projet de construction d'un bâtiment.

Le dossier de demande d'enregistrement, qui pourra être consulté par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, sera déposé en mairie de SICHAMPS.

Un registre, à feuillets non mobiles, sera déposé en mairie de SICHAMPS, pendant toute la durée de la consultation afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront aussi être adressées par écrit au Préfet (Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex).

Les observations pourront également être adressées au Préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de la consultation.

Les documents seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet Publications > Consultation du public).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la préfecture.

Les personnes responsables du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées sont :

Monsieur Guillaume GUERINEAU
agissant pour le compte de la société HYPOR France
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Téléphone : 05.49.00.43.20

Au vu du dossier de demande, des avis des conseils municipaux de SICHAMPS, BEAUMONT-LA-FERRIERE, PREMERY, NOLAY, PARIGNY-LES-VAUX, URZY, POISEUX, SAINT-AUBIN-LES-FORGES, OULON et LURCY-LE-BOURG et des observations du public, et en l'absence de mesures particulières, l'enregistrement pourra être prononcé par le Préfet par arrêté d'enregistrement, sans autre procédure.

Si le Préfet envisage soit de prononcer un refus d'enregistrement, soit d'édicter des prescriptions, il en informera la société HYPOR France en lui communiquant le rapport de l'inspection des installations classées, qui présentera ses observations dans un délai de quinze jours. Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sera alors saisi.